

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 178 NOVEMBRE 2005

H U M E U R D E B L É A BRUXELLES COULE LA RIVIÈRE KWAÏ

Par son attitude sur le dossier agricole, le Commissaire européen en charge des négociations de l'OMC fait penser au colonel anglais du célèbre film « Le pont de la rivière Kwai ».

Prisonnier des japonais, totalement sous leur emprise psychologiquement, le colonel Nicholson n'a plus qu'une idée : achever au plus vite et avec la manière le pont que ses ennemis le contraignent à construire lui et ses soldats. Il est devenu inconscient du tort qu'il crée à son propre camp.

Pour le Commissaire, semble-t-il, la conclusion des négociations de l'OMC à Hong Kong est devenue en soi l'objectif suprême. Tant il s'est tant laissé convaincre de devoir jouer au parfait élève qu'il ne mesure plus le prix qu'il est prêt à faire payer aux agriculteurs de l'U.E. pour des gains on ne peut plus hypothétiques dans d'autres secteurs. Il est à espérer qu'au final, ses égarements seront moins contagieux que ceux de Nicholson.

POLITIQUE AGRICOLE

UE : SUCRE EN MOINS = CÉRÉALES EN PLUS

La réforme de l'Organisation commune de marché « sucre » engagée par la Commission européenne devrait faire passer la production européenne d'environ 20,3 millions de tonnes actuellement à 12,4 en 2012.

900 000 hectares de surfaces betteravières pourraient ainsi disparaître dans l'UE à 25, qui seraient pour la plus grande partie reconvertis en cultures de céréales. D'où une augmentation de 4 millions de tonnes de la production européenne de céréales, au moins, en 2012.

Par ailleurs, la baisse de 39 % du prix du sucre - l'une des bases de la réforme avec les aides directes aux producteurs et l'aide à la restructuration des sucreries - donnerait un avantage de compétitivité au sucre de betterave par rapport aux sucres de céréales dans l'industrie alimentaire et l'industrie de la fermentation (production d'alcool, de solvants et d'acides organiques, notamment). La perte potentielle de débouchés pour les céréales est évaluée à 3,5 - 4 Mt. En ajoutant ce chiffre aux 4 Mt de production supplémentaire de céréales, l'UE devrait avoir 7,5 à 8 Mt de plus de céréales à écouler du fait de la réforme sucrière. De quoi être encore plus attentif à la manière dont l'UE négocie à l'OMC sur les exportations et importations de ses céréales.

OMC : LA COMMISSION EUROPÉENNE DÉPASSE LARGEMENT SON MANDAT

Avant même les derniers marchandages, l'offre européenne déposée le 28 octobre à l'OMC va nettement au-delà des contraintes de la dernière réforme de la PAC pour le secteur des céréales.

Cette offre tend à abaisser de 94 à 47 €/tonne le droit fixe sur les importations de maïs dans l'UE. Sur la base de l'historique des cotations de maïs CAF Rotterdam, l'AGPB et l'AGPM avaient calculé qu'il fallait conserver un niveau de 65 €/tonne minimum pour que le maïs américain, largement subventionné, n'évince les céréales communautaires dans les régions d'élevage européennes proches des côtes. A 47 €/t, le risque est fort d'importations massives qui feraient implorer les mécanismes de prix et de stockage public de la PAC céréalière, d'autant plus que rien ne garantit par ailleurs le démantèlement par nos concurrents de leurs mécanismes qui faussent les marchés.

Les réductions de droits qu'est prête à consentir la Commission européenne pour les importations de viande de volailles sont également source de craintes, les élevages avicoles européens absorbant annuellement plus de 10% de la production de céréales de l'UE à 25.

MARCHÉS

UN RAPPORT DE PLUS SUR LES BIOCARBURANTS ...

Le rapport sur « L'optimisation du dispositif de soutien à la filière biocarburant » rendu public par le Ministère de l'Industrie le 3 novembre reconnaît un avenir crédible aux biocarburants, notamment du fait de leur efficacité pour la limitation des gaz à effet de serre. Par ailleurs, il prend acte des responsabilités du secteur pétrolier dans le blocage du marché du bioéthanol.

En revanche, le chiffrage des soutiens aux biocarburants laisse perplexe. Tout d'abord, le besoin d'exonération de TIC (ex TIPP), évalué à 1,3 milliard € en 2010, est calculé en fonction d'un prix du baril à 37 \$ et sans tenir compte des baisses de coût de production auxquelles parviendront les prochaines usines. Ensuite, les auteurs du rapport raisonnent comme si la TGAP exigée des distributeurs de carburants en cas d'incorporation insuffisante de biocarburants avait systématiquement valeur de marge d'augmentation de prix pour les carburants respectant les taux d'incorporation prescrits. Ils estiment qu'il y a là un soutien supplémentaire de 2,4 Mds € en faveur des biocarburants. Bercy renoncera-t-il donc à envisager toute concurrence dans la distribution des carburants ? Donner toute possibilité aux grandes surfaces de distribuer de l'essence incorporant directement du bioéthanol démontrerait combien ce raisonnement sur la TGAP est théorique, sinon défaitiste.

PRÉSENT ET AVENIR DE LA CÉRÉALICULTURE ALGÉRIENNE

La production de céréales a été peu élevée cette année en Algérie. Les cultures ont d'abord souffert du froid, et même de la neige, puis ont manqué d'eau. La production de blé toutes catégories n'a atteint que 1,5 million de tonnes contre 2,6 en 2004.

Les conditions climatiques ne sont pas le seul facteur explicatif de cette chute. Les cultures de blé tendre ayant été touchées par la rouille en 2004, les agriculteurs, sans pos-



AGPB
CÉRÉALISERS DE FRANCE

sibilité de semer d'autres variétés, ont réduit leurs surfaces affectées à cette céréale pour la récolte 2005.

Avec le manque de financement, le morcellement des terres, la faible mécanisation et le vieillissement de la main d'œuvre, le manque de disponibilités en semences de qualité fait partie des problèmes structurels qui limitent les performances de la céréaliculture algérienne. Dans son Plan National de Développement Agricole, le gouvernement algérien s'est donné l'ambition d'augmenter sensiblement les rendements céréaliers, mais les résultats sont encore limités. Par ailleurs, l'impact de cette augmentation sera relatif. En effet, le Plan vise par ailleurs à réaffecter les cultures suivant les qualités des terres, ce qui conduit à dédier à la production fruitière et à la vigne des surfaces consacrées aux céréales.

FILIÈRES

RYTHME DE RESTRUCTURATION MAINTENU POUR LES COOPÉRATIVES CÉRÉALIÈRES

Le mouvement de restructuration des coopératives céréalieres s'est poursuivi à un rythme maintenu en 2005. Volonté de parvenir à une taille suffisante pour atteindre certains marchés, souci d'utilisation optimale des moyens disponibles, 10 fusions et 2 unions de coopératives (mise en commun de moyens) auront été réalisées cette année. Elles auront pratiquement impliqué 10% des coopératives céréalieres.

Les 10 fusions concernent les coopératives suivantes : Nouricia (10) et Appro-Champagne (51) ; Porte-Normande (27) et Ile de France Seine Céréales (27) ; les coopératives de la région de Verneuil sur Avre (27) et de la région de Dreux (28) ; la coopérative de Toury (28) et Beauce et Perche (28) ; la coopérative des Agriculteurs Girondins (33) et Maisadour (40) ; Moselle-Est (57) et LORCA (57) ; la coopérative de Milly sur Thérain (60), avec les établissements Citerne (60) ; Interval (70) et C3T (39) ; les coopératives de la région de Lorrez le Bocage (77) et du Gâtinais (77) ; Qualisol (82), avec la SARL Cultures Bio ; k) Ponserval (89) et la coopérative des Producteurs du Senonais (89).

Les 2 unions impliquent Cohésis (51) et la coopérative de la Champagne (51), d'une part, et, d'autre part, L'Essor du Santerre (80) et la coopérative de Rosières (80).

TRAFIC FLUVIAL DES GRAINS : DES EFFORTS RÉCOMPENSÉS

Selon Voies Navigables de France (VNF), le trafic fluvial céréalier a augmenté en France de 47,7 % au premier semestre de 2005 par rapport à la même période de 2004.

Ce résultat est largement dû à l'abondance de la récolte céréalier de 2004, de loin meilleure que celle de 2003. Il existe toutefois une vraie tendance à l'accroissement de la part des récoltes transportées par voie fluviale grâce à l'avantage-coût de ce mode de transport, aux efforts de rénovation du réseau, à la réforme de la batellerie et aux actions concertées de VNF, de la filière céréalier et de la profession batellier.

Dernière illustration de cette évolution, il vient d'être décidé de créer à Nesle (80), sur le trajet du futur canal Seine-Nord Europe, une zone d'activité et un port fluvial très tourné vers le trafic des céréales et des produits issus de leur transformation. Il existe déjà à Nesle une amidonnerie Tate and Lyle et une usine de production d'acides aminés Ajinomoto qui traitent des volumes élevés de céréales. L'amidonnerie prévoit de faire transporter 1 million de tonnes de produits sur le canal en 2012.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



INFOCHIFFRES

LES 10 PREMIÈRES FIRMES DE SEMENCES DANS LE MONDE EN 2004

Compagnie/nationalité	Ventes de semences (millions \$)
1. Monsanto/USA (a)	2 803
2. Dupont/USA (b)	2 600
3. Syngenta/Suisse	1 239
4. Groupe Limagrain/France	1 044
5. KWS AG/Allemagne	622
6. Land O'Lakes/USA	538
7. Sakata/Japon	416
8. Bayer CropScience/Allemagne	387
9. Taikii/Japon	366
10. DLF-Trifolium/Danemark	320

a) y compris Seminis - b) y compris Pioneer

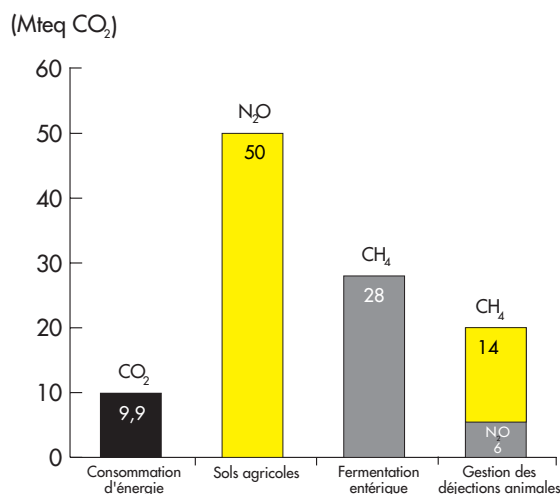
Source : Agri US Analyse

AGRICULTURE ET GAZ À EFFET DE SERRE

Selon la CITEPA, organisme qui évalue les émissions de gaz à effet de serre en France, notre agriculture a émis 107,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (Mteq CO₂) en 2003 - soit à peu près 20 % des émissions totales françaises - sous forme de protoxyde d'azote (N₂O), de méthane (CH₄) et de gaz carbonique (CO₂). Les émissions de N₂O sont essentiellement dues à l'épandage de déjections animales et d'engrais minéraux sur les sols (cultures et pâturages). Celles de CH₄ sont dues aux ruminants (fermentation entérique) et également à la gestion des déjections animales. Quant au CO₂, il provient de la consommation d'énergie sur les fermes.

Le CITEPA n'évalue pas en revanche les économies d'émission de CO₂ que permet la substitution de biomasse végétale agricole à des produits pétroliers. Par exemple, alors qu'il est émis 1,8 teq CO₂ à partir d'un hectare de blé, utiliser la biomasse issue de ce même hectare en substitution de combustibles fossiles économise 9,1 teq.

Les différentes sources agricoles de gaz à effet de serre en France en 2003



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.